



## CR de la réunion des délégués de la catégorie soignante du 8 avril 2011 à Paris

- Les invitations à la séance de travail ont fait référence au fichier des adhérents identifiés comme délégués de la catégorie soignante :

Toutes les régions ne sont pas représentées : le **smmps** espère l'engagement d'adhérents volontaires pour accomplir cette mission ; faites-vous connaître auprès du délégué régional, auprès de la délégation nationale et/ou auprès de vice présidente de la catégorie ;

### **La catégorie soignante du smmps doit se mobiliser.**

- La campagne électorale : élection prévue le 20 octobre 2011 pour l'ensemble des fonctions publiques.
- La question de la représentativité pour l'encadrement soignant se pose avec l'entrée massive des IDE en catégorie A. Sur le plan national : 20% n'ont pas répondu à l'appel au droit d'option donc restent en catégorie B, 20% ont manifesté le souhait de rester en catégorie B : 40% des IDE sont maintenus en catégorie B. par conséquent, 60% accèdent à la catégorie A. Il est indispensable que les cadres s'engagent sur les listes électorales pour obtenir une représentativité de l'encadrement au CTE. Le mandat est de 4 ans.
- Pour faciliter les votes, le **smmps** a demandé qu'une enveloppe pré-timbrée soit obligatoirement intégrée au matériel électoral. Le délai entre l'envoi du matériel et le vote effectif est prévu de 10 jours : le **smmps** a expressément demandé que le délai soit rallongé.
- Le guide des élections devrait être diffusé à partir du 23 mai.

- Le **smps** doit constituer des listes en son nom propre. Des alliances restent possibles et a négocié localement.

### **Vite ! Répondez au questionnaire en allant sur le site !**

- Le **smps** a mis à votre disposition un dispositif pour vous exprimer sur les difficultés rencontrées dans l'exercice de votre activité professionnelle.
- L'aide que le **smps** apporte à nos collègues en difficulté nous permet de mettre en avant la position de « fusible » des cadres : ils font les frais de conflits entre d'autres acteurs hospitaliers (médecins, directeurs, rivalité professionnelle) : il faut que ça cesse !
- Le collège cadres est au « point mort ». Seul le **smps** défend la nécessité de cette instance. Mais les nouvelles organisations segmentent les différentes fonctions : encore un projet-illusion, un mirage ! Le collège cadre a l'ambition de fédérer l'ensemble de l'encadrement soignant, administratif et technique autour des problématiques de prise en charge des usagers. Le rapport « De Singly » le plébiscite. A l'heure où l'ensemble des fonctions publiques nous préconise de faire preuve d'économie, le collège cadres n'engage aucun moyen financier: la force de l'union que peut représenter cette instance doit effrayer.

### **Le smps est attentif à votre avis et la catégorie soignante a besoin de votre engagement pour l'avenir de la profession.**

- Le 16 mai, une réunion est prévue organisée par la DGOS pour engager les travaux sur les métiers de cadre de santé ; cette initiative fait suite aux débats suscités lors d'une séance de travail au HCPP : cf. CR du 5 avril sur le site du **smps**. Cette première rencontre est destinée à partager les objectifs, la méthodologie et le calendrier sur le sujet et de constituer les groupes de travail.
- Les sujets à aborder sont nombreux : la formation, le référentiel du métier, la reconnaissance universitaire, l'avenir de la profession (cadre supérieur serait-il réservé au seul cadre paramédical de pôle comme certain management nous le laisse supposer ?), la VAE, la reconnaissance statutaire et la prochaine mise en place de la PFR.

### **Les cadres de la catégorie soignante du smps, du plus jeune au plus aguerri, en action pour la défense de leur fonction d'aujourd'hui et de demain.**